

ment fédéral et le gouvernement provincial en vertu du traité du fleuve Columbia, le ministre peut-il mettre la Chambre au courant des faits qui entourent cette question qui m'intrigue?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. On pourrait répondre ce soir à cette question.

L'EXPO '67

LOGEXPO—LE DÉDOMMAGEMENT DES PERTES PERSONNELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Commerce. J'espère qu'on n'attendra pas à mercredi pour y répondre, car je voudrais une réponse aujourd'hui. La question a trait aux problèmes qui ont surgi pendant les vacances de la Chambre au sujet de la situation de Logexpo, des licenciements qui ont eu lieu et des accusations de fraude qui ont été portées.

Le gouvernement se propose-t-il de rembourser, soit seul ou en collaboration avec les autorités de l'Expo, ceux qui ont perdu de l'argent pour avoir retenu un logement par l'entremise de Logexpo?

[Français]

M. l'Orateur: Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[Traduction]

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, cette question est encore à l'étude et est débattue par les autorités de l'Expo. Nous aimerions donc connaître l'avis du gouvernement là-dessus.

[Français]

QUESTION RELATIVE À L'UTILISATION ÉVENTUELLE DU SITE DE L'EXPO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Pierre Goyer (Dollard): Je désire poser une question au premier ministre.

Le gouvernement a-t-il décidé de l'utilisation du site de l'Expo après sa fermeture?

M. l'Orateur: Je crois que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais moi aussi une

question à poser au premier ministre. Je commencerai par lui rappeler qu'avant le congé d'été, il avait bel et bien dit à l'ancien chef de l'opposition que des dispositions seraient prises pour filmer les délibérations de la Chambre dans le cadre d'une série d'émissions du centenaire de Radio-Canada.

Puis-je poser trois courtes questions au très honorable représentant? D'abord, où sont les caméras? Ensuite, quelles dispositions ont été prises en vue de réaliser cette série d'émissions? Et enfin, comment expliquer le retard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme cette question est présentement à l'étude par Votre Honneur, vous allez sans doute la régler le plus tôt possible, au plus tard vendredi.

LA RADIODIFFUSION

LA PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROJET DE LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État, ou peut-être mieux une question connexe. Vu le malaise considérable qui afflige Radio-Canada depuis nombre de mois, je me demande si nous serons bientôt saisis du nouveau projet de loi de la radiodiffusion.

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que, pour soulager toutes les sortes de malaises de ce côté-là, le projet de loi sur la radiodiffusion sera déposé tôt la semaine prochaine, pas vendredi, jeudi ni mercredi de cette semaine, mais peut-être la semaine prochaine.

M. MacDonald: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre voudra bien en outre assurer à tous les députés qu'une mesure d'une telle importance sera déferée au comité de la radiodiffusion et de la télévision après avoir subi la première lecture.

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur l'Orateur, je doute que le projet de loi soit déferé de nouveau au comité. Comme le savent les députés, environ six mois ont été consacrés à la question de la radiodiffusion. Il se peut fort bien que l'étude du projet de loi, article par article, se fasse au comité et non à la Chambre, si les députés y consentent. Toutefois, étant donné que la question a été étudiée à fond et que le comité sera prié de s'occuper de la question de la télévision éducative pres- que simultanément, la Chambre devrait pou-